

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 6 mars 2015

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 6 FÉVRIER 2015 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille quinze et le six du mois de mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 2 mars 2015 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, GRANDIDIER Karine, WINNINGER André, NICOLET Cédric, HUGUENOTTE Huguette.

Le conseil de municipal approuve le compte-rendu de la séance du 6 février 2015.

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné M. Cédric NICOLET secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

CCALL – Internet/R'Lan – 26 février 2015 (Hubert Juste)

Le président de la société R'Lan a présenté une solution de couverture internet haut débit par technologie radio (wimax) qui semble satisfaisante d'un point de vue technique pour remplacer la solution PackSurfWifi qu'Orange va arrêter en 2015. La société R'Lan doit revenir vers la CCALL avec un modèle économique détaillé, indiquant notamment quelle part des infrastructure peut être prise en charge par R'Lan

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Protection du captage de la source : L'enquête d'utilité publique devrait être programmée du 4 au 20 mai 2015.

Commission administrative de révision des lites électorales : Suite à la demande de nomination qui avait adressée au tribunal après le dernier conseil municipal, André WINNINGER a été nommé délégué du Tribunal d'Instance.

Pylône pour les antennes de radio-transmission : Une réunion s'est tenue à Amondans en présence des services du ministère de l'intérieur, de la préfecture, du président de la CCALL et du maire. Les contraintes environnementales ont été levées (obligation de peindre le pylône et les équipements dans une couleur donnée). Les travaux vont commencer très rapidement (le ministère de l'intérieur souhaite que les installations soient en place pour la saison estivale). Les services du ministère de l'intérieur ont également confirmé qu'un opérateur internet pourra installer ses équipements sur le pylône et utiliser le branchement électrique existant gratuitement.

Bâtiments communaux : L'entreprise DECREUSE a procédé au remplacement des chéneaux du garage de l'école et au repiquage du toit de l'église, remplacement de quelques lattes cassées. Il y a un surcoût de 1065 € TTC car au lieu du remplacement initialement prévu de 3 faîtières, ce sont toutes les faîtières (soit 15 mètres linéaires) qui ont dû être remplacées. Par ailleurs, M. DECREUSE a signalé que de nombreuses tuiles se délitaient, que les lattes étaient en très mauvais état et de section trop petite et qu'il fallait prévoir à plus ou moins court terme de refaire la toiture, par contre, le traitement de la charpente ne présente pas de caractère urgent.

Le chauffeur de bus qui avait heurté le coin du kiosque sur la place a été contacté par Robert LAMY et va venir réparer le muret.

COMPTE DE GESTION 2014

Approbation du compte de gestion du budget eau et assainissement 2014

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les documents budgétaires et comptables de l'exercice 2014, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du compte de gestion du budget général 2014

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les documents budgétaires et comptables de l'exercice 2014, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Hubert JUSTE est élu à l'unanimité président de séance.

Approbation du compte administratif du budget eau et assainissement 2014

En l'absence de Serge MONNET, le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif 2014 dressé par le maire après s'être fait présenter les budgets primitifs et décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget eau et assainissement
- 2 - constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- 3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4 - arrête les résultats définitifs, tels que figurant au document original

Budget eau et assainissement	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	27 772,90 €	32 162,82 €
Recettes	57 785,84 €	32 162,82 €
Solde	30 012,94 €	0,00 €

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Approbation du compte administratif du budget général 2014

En l'absence de Serge MONNET, le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif 2014 dressé par le maire après s'être fait présenter les budgets primitifs et décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget général
- 2 - constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- 3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4 - arrête les résultats définitifs, tels que figurant au document original

Budget général	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	248 077,02 €	61 984,93 €
Recettes	76 897,71 €	306 822,36 €
Solde	-171 179,31 €	244 837,43 €

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2014

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2014 du budget eau et assainissement et du budget général, le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

Budget eau et assainissement	Affectation au BP 2015	Montant
Résultat d'investissement 2014	001 – Excédent d'investissement reporté	30 012,94 €
Restes à réaliser		0 €
Résultat de fonctionnement 2014		0 €

Budget général	Affectation au BP 2015	Montant
Résultat d'investissement 2014	001 – Déficit d'investissement reporté	171 179,31 €
Restes à réaliser		0 €
Résultat de fonctionnement 2014	1068 – Couverture du déficit d'investissement 002 – Excédent de fonctionnement reporté	171 179,31 € 73 658,12 €

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

TAUX D'IMPOSITION

Après avoir rappelé que bien qu'étant inférieurs à la moyenne départementale et à la moyenne nationale, les taux d'impositions de la commune restent un peu plus élevés que ceux d'autres communes du canton, le Maire a proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les maintenir à leur niveau actuel, à savoir :

Taxe d'habitation : **18,56 %**

Taxe Foncière Bâti : **14,87 %**

Taxe Foncière Non Bâti : **15,78 %**

CFE : **13,74 %**

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

BUDGET PRIMITIF 2015

Après avoir entendu la présentation du budget primitif faite par le maire et après en avoir discuté, le Conseil Municipal adopte le budget primitif suivant :

Budget Eau et Assainissement

Budget eau et assainissement	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	18 846,16 €	40 410,69 €
Recettes	50 694,63 €	40 410,69 €
Solde	31 848,47 €	0,00 €

Budget principal

Budget général	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	213 167,31 €	102 330,53 €
Recettes	213 167,31 €	163 536,12 €
Solde	0,00 €	61 205,59 €

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

L'analyse des exercices 2013 et 2014 montrent que la capacité d'autofinancement de la commune était d'environ 45 000 € par an, mais celle-ci va diminuer en raison de l'emprunt contracté en 2014 pour financer une partie des travaux de rénovation de la grande rue, des baisses de dotations de l'état et des investissements engagés pour la construction de la nouvelle école.

Les principales décisions budgétaires pour l'exercice 2015 sont le vote d'un budget de fonctionnement de 15 000 € pour les bâtiments communaux (consacré pour une grande partie à l'entretien des toitures) et le vote d'un budget de 25 000 € d'investissement pour les bâtiments communaux (pour la rénovation de fenêtres et la construction d'un local technique qui pourra être utilisé par l'employé communal). Le budget détaillé pourra être consulté en Mairie.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE L'EMPLOYÉ COMMUNAL

Lecture faite de la convention, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de mise à disposition de l'employé communal avec la commune de Nans sous Sainte-Anne pour un an, dans les mêmes conditions que la

précédente.

ORGANISATION DES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Le premier tour des élections départementales se tiendra le dimanche 22 mars de 8 h à 18 h. 4 tours de garde de 2,5 heures seront nécessaires pour tenir le bureau de vote. Le planning des tours de garde du bureau de vote sera distribué aux personnes concernées.

CARTES JEUNES

La commune d'Amondans offre une carte jeune à tous les jeunes du village depuis plusieurs années. Cette opération, d'un coût modeste pour la commune (6 € par carte, soit 124 € en 2014) est appréciée par les familles, et constitue une des seules actions culturelles de la commune. Il est donc proposé au conseil de reconduire cette opération pour l'année 2015.

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 3 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.